

Durcissement fiscal de l'avantage en nature des véhicules de fonction : la Confédération des Grossistes de France dénonce une mesure pénalisante et contreproductive

Paris, le 3 mars 2025 – La Confédération des Grossistes de France (CGF) tire la sonnette d'alarme à la suite de la publication au Journal Officiel d'un arrêté de revalorisation fiscale des Avantages En Nature (AEN) des véhicules thermiques. Se basant sur des estimations excessives et sous couvert d'accélérer le verdissement des flottes d'entreprise, il augmente fortement la fiscalité de cet avantage. Les principales victimes de cette décision : les salariés qui perdront du pouvoir d'achat et les employeurs qui verront augmenter leurs charges.

Recherchant des milliards d'euros de recettes, le gouvernement a une nouvelle fois décidé de taper sur les entreprises, pourtant déjà écrasées par les charges et contraintes.

Pour rappel, la CGF et les fédérations s'étaient mobilisées dès l'automne sur le sujet via une note de position transmise à l'ensemble des ministères concernés qui alertait sur les conséquences néfastes pour les salariés et les entreprises de cette réforme. Elle précisait que celle-ci reposait sur des hypothèses discutables, notamment un usage personnel surestimé des véhicules de fonction (60 % selon le Gouvernement, contre 15 % dans le secteur du commerce de gros soit 4 fois moins).

Une surévaluation, non justifiée, de l'usage personnel des véhicules de fonction qui va coûter cher !
Pour justifier cette hausse, le gouvernement a indiqué que l'usage personnel des véhicules de fonction serait en réalité d'à peu près 60 % de leur temps d'utilisation, soit un manque à gagner pour l'État de 4 milliards d'euros. Jusqu'ici estimé à 30% de temps d'utilisation personnelle, ce nouveau calcul dépourvu, nous semble-t-il, d'analyse statistique précise, fait passer le taux forfaitaire* de l'avantage en nature de 30 à 50 % du loyer annuel du véhicule ou de 40 à 60 % si le carburant est payé par l'employeur.

Cette mesure va ainsi causer une augmentation des charges sociales à la fois pour les employeurs et les salariés. Les entreprises devront, dans la plupart des cas, augmenter la participation demandée à ces derniers. Concrètement, **cette mesure va entraîner une hausse du coût de l'AEN pour le salarié comprise en 500 et plus de 1 500 euros par an.** Tandis que **les employeurs vont subir une hausse du coût de l'AEN entre 500 et près de 2 000 euros par an et par véhicule.**

Légitimement, les salariés pourraient demander à leurs employeurs une compensation de cette perte de pouvoir d'achat ce qui, dans le contexte économique actuel, risque d'être compliqué pour les entreprises, et d'impacter le climat social.

Une manière de faire malvenue aux conséquences mal pensées

C'est le 27 février que les entreprises ont été informées que l'application de la mesure est en cours depuis le 1^{er} février et ce pour tous les nouveaux véhicules thermiques achetés à partir de cette date. **Le choix de la rétroactivité ne donne aucune marge de manœuvre** et n'incitera plus les entreprises à verdir leur flotte, contrairement à l'objectif annoncé par le gouvernement.

**pour un véhicule loué ou en location avec option d'achat*

Pour réduire les coûts du durcissement fiscal, des changements de comportement dans le choix des véhicules pourraient être effectués. Par exemple, la bascule sur des gammes de véhicules inférieurs, plus polluants et moins confortables.

Pour toutes ces raisons, la CGF demande au Gouvernement de reconsidérer cette mesure imposée sans discussion, basée sur des arguments sans fondements, et inefficace dans ses conséquences. Les grands perdants sont d'ores et déjà les salariés et leur pouvoir d'achat ainsi que les entreprises avec l'augmentation de leurs charges.

Pour Stéphane Antiglio, président de la CGF, « *Les entreprises du commerce de gros travaillent chaque jour à remplir leurs obligations environnementales. Mais cette décision va remettre en cause des stratégies d'investissement de longue date et affecter directement le porte-monnaie des salariés et les capacités financières des entreprises d'une filière qui n'en n'avait pas besoin. Le matraquage fiscal n'est pas la solution pour verdir l'économie et soutenir sa croissance* ».

À propos de la CGF

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises partout en France (dont 18 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés et génèrent plus de 900 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En 2024, le secteur recrute 75 000 personnes. Plus d'informations : <https://www.cgf-grossistes.fr/>